



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Procuration : 1 Absents : 2 Votants : 14	Délibération N°2026-36 <u>Convention entre le Conseil Municipal Jeunes de Villard et le Souvenir français</u>
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 7 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUlier, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Monsieur Joël MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, représentée par Monsieur Guillaume GOUSSE par pouvoir du 15 septembre 2026 ; Madame Florine QUINTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2026-36 : Convention entre le Conseil Municipal Jeunes de Villard et le Souvenir français

Le Souvenir Français (SF) est engagé pour la mémoire de tous ceux qui sont morts pour la France ou l'ont honorée au cours des conflits mais aussi dans la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

Les membres du Conseil Municipal Jeunes (CMJ) participent régulièrement aux cérémonies patriotiques et le Souvenir Français, représenté par Monsieur PERRISSIN, propose un partenariat pour renforcer l'ancrage des jeunes élus dans les valeurs de la république.

Le partenariat est formalisé par la signature d'une convention, entre le CMJ, la commune et le SF, qui définit les engagements de chacun :

- La Commune, le CMJ et le Souvenir Français s'engagent à mettre en place des initiatives mémorielles communes (entretiens de tombes, études de monuments, parcours de mémoire, etc....).
- Le Souvenir Français fournit gratuitement un « kit » aux membres du CMJ. (*Casquettes et pin's avec logo + un dépliant pour la Mairie*).
- Adhésion gratuite des membres du CMJ au SF
- Le Souvenir Français et la Commune font réaliser un drapeau mémoriel spécifique, avec les logos de la commune et du CMJ. Ce drapeau est financé à 50/50 par la commune et le SF
- La Commune et le CMJ s'engagent à ce que le drapeau soit présent et porté lors de toutes les cérémonies commémoratives auxquelles les jeunes participeraient.
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation des jeunes pour la compréhension des symboles de la République (drapeau, devise, chants, sculptures) et du sens des cérémonies patriotiques.
- Un compte-rendu des initiatives sera réalisé régulièrement.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette convention.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 14 voix Pour,
Décide à l'unanimité de :**

APPROUVER l'adhésion à la convention entre la commune, le CMJ et le Souvenir Français sur la durée du mandat électoral.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villard, le 17 septembre 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le secrétaire de séance,

